

## PAIEMENT EN LIGNE ET RESERVATION DES REPAS



### *TURBO SELF*

#### Une nouvelle facilité de paiement à compter du 06/03/2017

Il est désormais possible pour les élèves et les personnels d'effectuer directement deux types d'opérations via le site ou une application sécurisée Turbo-self :

- **Règlements de la cantine et de l'internat**
- **Réservations des repas**

A compter du **06 mars 2017 tous les lycéens internes et demi-pensionnaires** pourront effectuer directement trois types d'opérations via un site sécurisé sur internet :

- **Créditer leur carte** de self pour les élèves à la prestation (10 repas minimum)
- **Régler leur facture d'internat** ou de forfait 4 ou 5 jours (100 € minimum)
- **Réserver leurs repas en ligne**

Les réservations peuvent être effectuées sur deux semaines, **aucune réservation après 10h00 ne sera prise en compte pour le jour même.**

Les réservations ne pourront se faire que si votre compte est suffisamment approvisionné. **Concernant les élèves internes et demi-pensionnaires, les règlements du forfait peuvent être effectués en totalité ou en plusieurs mensualités (minimum autorisé : 100 €).**

La procédure sera la suivante :

- **Rendez-vous sur le site** : <http://espacenumerique.turbo-self.com/Connexion.aspx?id=3296>
- **Saisir votre identifiant de connexion et votre mot de passe** communiqués par mail au responsable financier
- **Suivre les instructions** proposées à l'écran

Lors d'une première connexion il faudra créer votre compte :

- Cliquer sur « **Demande de création de compte** »

- Saisir le **n°de votre carte self**
- Saisir une adresse mail valide sur laquelle vos identifiant et mot de passe vous seront adressés sous 48 H
- A réception, suivre la procédure classique indiquée ci-dessus.

A noter :

- **Les comptes ne sont crédités qu'en différé le lendemain matin après 8 heures**, suite à la synchronisation quotidienne des modules.
- La **réservation des repas entraîne systématiquement le débit de la carte** de cantine que l'élève déjeune ou pas (un repas réservé est un repas confectionné !)
- **Possibilité de dé-réserver vos repas jusqu'à 10h00 le jour même via internet ou en appelant l'intendance.**
- Vos identifiant et mot de passe vous garantissent la bonne affectation des sommes versées.
- Un reçu vous est adressé par mail à la fin de chaque paiement

### **ATTENTION !!!**

La réception d'office par mail de vos code et identifiant ne signifie pas que vous devez régler en ligne mais vous offre la possibilité de pouvoir le faire directement sans avoir à demander de création de compte.

### **SERVICE A CONTACTER**

Service Intendance : 05 62 95 81 13